



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :

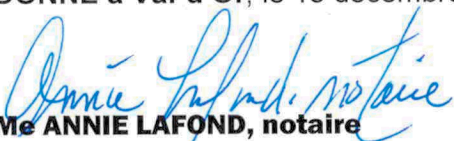
221-233, chemin Siscoe : demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, Arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Prologie Abitibi inc., visant à fixer à 43,7 mètres et 2 995 mètres carrés plutôt qu'à 75 mètres et 4 000 mètres carrés, comme le prescrit la réglementation, la profondeur moyenne et la superficie minimales autorisées d'un premier lot projeté, ainsi qu'à 38 mètres et 3 778 mètres carrés celles d'un second lot projeté à être cadastrés depuis cette propriété, le tout sur le lot 4 719 936 du cadastre du Québec.

77, chemin de la Baie-Carrière : demande de dérogation mineure présentée par Mme Marisa Bruno et M. Jean-Maurice Têtu, visant à fixer respectivement à 2,3 mètres et 1,3 mètre plutôt qu'à 7,5 mètres et 2 mètres, comme le prescrit la réglementation, les marges arrière et latérale nord applicables au bâtiment principal, le tout sur le lot 2 548 689 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 janvier 2020, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 18 décembre 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière